



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE L'AVEYRON

Extrait du registre des délibérations  
de la Commune Saint-Jean-et-Saint-Paul  
Séance du 16 octobre 2024

**Nombre de conseillers :**

En exercice .....10  
Présents .....7  
Votants .....7  
Exprimés .....7

**Date de la convocation :** 10/10/2024

**Date d'affichage :** 10/10/2024

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE,

Le 16 octobre à vingt heures trente,

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-JEAN-ET-SAINT-PAUL, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie,

Sous la présidence de **Madame CALMELS Anne, Maire**

**PRESENTS :** BRUN Christophe, CALMELS Anne, FABRE Cédric, GARAMPON Olivier, LAYRAL Emmanuel, SAUVEPLANE Pierre, SENTRY Michel,.

**ABSENTS EXCUSES :** LADET Mathieu, RODIER Jean-Jacques, VERLAGUET Mathieu.

Le nombre de conseillers ayant pris part au vote est de sept.

SEANCE N°2024-11  
DELIBERATION N°2024-11-1  
INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE – Fonctionnement des assemblées –  
Désignation du secrétaire de séance

Vu l'article L 2121-15 du CGCT ;

**Considérant qu'** « au début de chacune de ses séances, le conseil municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire ».

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
décide à sept voix pour,**

- **de désigner** SAUVEPLANE Pierre pour remplir cette fonction.

*Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits  
Ont signé les membres présents*

*Le Maire  
CALMELS Anne  
Acte dématérialisé*

**Acte rendu exécutoire**

- par flux de télétransmission à la sous-préfecture le 22 octobre 2024
- par publication sur le site Internet [www.saintjeanetsaintpaul.fr](http://www.saintjeanetsaintpaul.fr) le 22 octobre 2024

Le Maire  
CALMELS Anne

Le secrétaire de séance  
SAUVEPLANE Pierre

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse, 68, rue Raymond IV B.P. 7007 31068 Toulouse Cedex 07 dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal ou par l'application Télérecours accessible à l'adresse suivante : <http://www.telerecours.fr>.